PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU LUNDI 11 AVRIL 2011

*****

L'an deux mil onze, le onze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le quatre avril, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de son maire Monsieur André PIERRAT.

ETAIENT PRESENTS :
M. PIERRAT André, Maire
MM. CLAUDEL Nelly, REMY Jean, DE CARVALHO Zélio, ABEL Thierry, GIRARDOT Christian, Adjoints
MM. JEANGEORGES Sébastien, DURUPT Nadine, VUILLEMIN Martial, HATON Didier, MANGIN Stéphanie, THOMAS Joël, SERRIER Michel, AUBRY Chantal, LAGARDE Danielle, ABEL Jacqueline, URLACHER Monique, Conseillers Municipaux.

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :
M. COLIN Hubert, Mme FETET Coralie **ayant donné pouvoir respectivement** à M. ABEL Thierry et Mme MANGIN Stéphanie.

ETAIENT ABSENTES ET EXCUSEES :
Mmes BAHI Najate, VINEL Isabelle

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nadine DURUPT est élue secrétaire de séance.

*****

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'observer une minute de recueillement en hommage et solidarité avec les sinistrés du Japon, soulignant que lors de la création de la zone industrielle, une des premières industries à s'être implantée était japonaise.

Il est passé ensuite à l'approbation du compte rendu de la réunion du 21 mars 2011 qui ne soulève aucune observation.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

I- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DES SERVICES ANNEXES : EAU – ASSAINISSEMENT ET FORET ANNEE 2010

Après que Monsieur le Maire ait cédé la présidence de séance et quitté la salle, Mme CLAUDEL Nelly, 1ère adjointe assurant la présidence, il est procédé au vote des Comptes Administratifs de l'année 2010 des services EAU – ASSAINISSEMENT et FORETS qui sont tous les trois approuvés à l'unanimité et qui peuvent se résumer comme suit :

A)- COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU SERVICE DE L'EAU

SECTION D'EXPLOITATION

- DEPENSES ……. …… 150 707,76 €
- RECETTES D'EXPLOITATION …….. 174 587,23 €
- RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT…….. 23 879,47 €
- REPRISE RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT ……. 25 343,18 €

RESULTAT CUMULE DE CLOTURE EXCEDENT : 49 222,65 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT..... 139 934,99 €
- RECETTES D'INVESTISSEMENT..... ..... 68 042,65 €
- RESULTAT DE L'EXERCICE DEFICIT ..... - 71 892,34 €
- REPRISE RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT ..... 380 455,07 €

RESULTAT CUMULE DE CLOTURE EXCEDENT : 308 562,73 €

RESTES A REALISER :

- Dépenses d'investissement : 312 441,00 €
- Recettes d'investissement : 20 500,00 €

MONTANT RESTANT A FINANCER SUR LES R.A.R. : **291 941,00 €** PAR L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT

B)- COMPTE ADMINISTRATIF 2010 SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

- DEPENSES .... 293 291,67 €
- RECETTES D'EXPLOITATION ..... 321 989,92 €
- RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT ..... 28 698,25 €
- REPRISE RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT ..... 33 011,96 €

RESULTAT CUMULE DE CLOTURE EXCEDENT : 61 710,21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT..... 31 099,96 €
- RECETTES D'INVESTISSEMENT..... ..... 226 198,91 €
- RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT ..... 195 098,95 €
- REPRISE RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT ..... 295 527,26 €

RESULTAT CUMULE DE CLOTURE EXCEDENT : 490 626,21 €

RESTES A REALISER :

- Dépenses d'investissement : 435 563,00 €
- Recettes d'investissement : 0,00 €

MONTANT RESTANT A FINANCER : **435 563,00 €** PAR L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT

C)- COMPTE ADMINISTRATIF 2010 SERVICE DE LA FORET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT..... 70 305,21 €
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT ..... 27 998,99 €
- RESULTAT DE L'EXERCICE DEFICIT ..... - 42 306,22 €
- REPRISE RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT ..... 45 933,32 €

RESULTAT CUMULE DE CLOTURE EXCEDENT : 3 627,10 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT…… 0,00 €
- RECETTES D'INVESTISSEMENT…… 0,00 €
- REPRISE RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT …….. 110 224,50 €

RESTES A REALISER :

- Dépenses d'investissement : 98 900,00 €
- Recettes d'investissement : 0,00 €

MONTANT RESTANT A FINANCER : **98 900,00 €** PAR L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT

*****

II- AFFECTATION DES RESULTATS

Le financement des restes à réaliser de l'ensemble des services annexes EAU – ASSAINISSEMENT et FORET étant assuré par les excédents d'investissement, les excédents de fonctionnement et d'exploitation sont reportés aux budgets 2011 des services concernés.

*****

III- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2010 SERVICES ANNEXES

Monsieur le Maire explique qu'il n'y avait que 3 comptes administratifs, mais qu'il y a 4 comptes de gestion à approuver. Bien que le service Pompes Funèbres ait été supprimé à compter de 2010 *(donc n'ayant pas fait l'objet de l'établissement d'un budget*) le comptable, lui, a du passer des écritures internes pour clôturer le service.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des comptes de gestion, entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE les comptes de gestion du Trésorier Receveur Municipal.

*****

IV- ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2011 DES SERVICES ANNEXES (EAU – ASSAINISSEMENT ET FORETS)

Monsieur le Maire donne lecture des projets de budgets 2011 des services EAU, ASSAINISSEMENT et FORETS.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, pris note des explications et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- ADOPTE les Budgets Primitifs 2011 des services qui peuvent se résumer comme suit :

A)- BUDGET 2011 – SERVICE DE L'EAU

SECTION D'EXPLOITATION

- DEPENSES ……. …….. 245 723,00 €
- RECETTES (dont résultat reporté) ……. 245 723,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

➢ DEPENSES D'INVESTISSEMENT (NOUVELLES)	102 327,31 €
➢ R.A.R.	312 441,00 €
TOTAL	**414 768,31 €**
➢ RECETTES (NOUVELLES)	85 705,58 €
➢ EXCEDENT REPORTE	329 062,73 €
TOTAL	**414 768,31 €**

Dans les dépenses d'investissement figurent l'acquisition d'un détecteur de fuites, des travaux de réseau et le périmètre de protection des sources.

B)- BUDGET 2011 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

➢ DEPENSES …….	407 834,00 €
➢ RECETTES (compris résultat reporté)	407 834,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

➢ DEPENSES D'INVESTISSEMENT (NOUVELLES)….	190 625,19 €
➢ R.A.R.	435 563,00 €
TOTAL	**626 188,19 €**
➢ RECETTES (NOUVELLES)	135 561,98 €
➢ RESULTAT REPORTE	490 626,21 €
TOTAL	**626 188,19 €**

Figurent dans les dépenses nouvelles, le remplacement de pompes, travaux de réseau.

C)- BUDGET 2011 – SERVICE DE LA FORET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

➢ DEPENSES …….	30 340,50 €
➢ RECETTES (compris résultat reporté).....	30 340,50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

➢ DEPENSES D'INVESTISSEMENT (NOUVELLES)…	11 324,50 €
➢ R.A.R.	98 900,00 €
TOTAL	**110 224,50 €**
➢ RECETTES	Néant
➢ RESULTAT REPORTE EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	110 224,50 €
TOTAL	**110 224,50 €**

*****

V- PARTICIPATIONS ET CONTRIBUTIONS

Monsieur le Maire donne lecture du montant des participations et contributions à prévoir d'inscrire au Budget Primitif Principal de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, prend acte des contributions-participations 2011 comme suit :

- SDANC : **90,00 €**
- SYNDICAT MIXTE DU PAYX DE REMIREMONT : **6 257,02 €**
- SIVUIS du Secteur de REMIREMONT : **11 698,35 €**
- SDISS des VOSGES : **119 242,11 €**

- PRECISE, concernant la participation du SIVUIS, son refus de fiscalisation.

*****

VI- APPROBATION DU DOSSIER APS FUNERARIUM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 20 décembre 2010 approuvant l'APS pour le funérarium d'un montant de 317 798,73 €.

Il expose que, suite aux remarques de l'Agence Régionale de Santé (ARS), des modifications au projet initial ont du être apportées, modifiant l'APS et son montant, celui-ci passant à 324 268,21 € TTC, et que par conséquent, avant d'aller plus loin dans ce dossier, il y aurait lieu de valider l'APS modifié.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des modifications apportées, entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- VALIDE l'APS du projet de construction du funérarium d'un montant de **324 268,61 € TTC**

- AUTORISE le Maire à demander l'établissement de l'APD par Monsieur MIRE, Architecte.

*****

VII- VALIDATION DU DOSSIER DE CONCOURS POUR LE PROJET SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire expose que trois lauréats *(dont il ne peut donner les noms en raison de la procédure)* ont été retenus par le jury de concours lors de sa réunion du 17 mars et qu'il y aura lieu, une fois passé le délai de recours des candidats non retenus, de faire parvenir à ces 3 lauréats le dossier de concours, qu'il soumet ce soir au Conseil Municipal pour validation.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents, entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- VALIDE le dossier de concours tel que proposé.

*****

VIII- CESSION DE TERRAIN

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre que lui a adressé le Directeur Général de la STE OTOR VELIN relatif à une demande d'acquisition de terrain de 3 parcelles n° 38 – 40 et 174 section AO de la Zone Industrielle de la Plaine.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de cette vente.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- EMET un avis favorable de principe à la vente des parcelles précitées.

- AUTORISE le Maire à solliciter l'avis des services des domaines.

*****

IX- TARIFICATION HORAIRE (AGENT ET MATERIEL)

Monsieur le Maire expose qu'il y aurait lieu de fixer des tarifs horaires pour les diverses interventions que les services techniques sont amenés à effectuer pour les services de l'eau, de l'assainissement etc., tarif horaire pour l'agent et pour le matériel.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les propositions du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- FIXE comme suit les tarifs horaires AGENT et MATERIEL

❖ AGENT :	**20,00 €**
❖ TRACTOPELLE :	**45,00 €**
❖ CAMION :	**30,00 €**
❖ V.L. :	**15,00 €**
❖ CAMIONNETTE :	**18,00 €**
❖ COMPRESSEUR :	**13,00 €**
❖ MINI PELLE :	**38,00 €**
❖ GROUPE ELECTROGENE :	**6,00 €**
❖ PLAQUE VIBRANTE :	**10,00 €**
❖ PILONNEUSE :	**9,00 €**

*****

X- DELEGATION

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de sa délégation, il a signé une commande de **2 575 €** pour le recensement des zones humides nécessaire dans le cadre de l'élaboration du PLU.

*****

XI- INFORMATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a assisté à l'assemblée générale de la crèche associative « SUCRE D'ORGE » à POUXEUX et que la participation de la commune pour 2011 devrait être inférieure à celle de 2010.

*****

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 15 mn.

Le Maire,

André PIERRAT

LC/MFA – le 14/04/2011